

7.4. Le système des comptes notionnels

Nul n'ignore que nos systèmes de pension légale basée sur la répartition sont appelés à connaître des lendemains difficiles dans le contexte bien connu du vieillissement de nos populations dans les prochaines décennies. On connaît le défi: de plus en plus de bénéficiaires, de moins en moins de cotisants, le tout dans un contexte budgétaire pour le moins délicat. Tous les pays d'Europe voient leurs régimes de pension de sécurité sociale affectés par ce phénomène.

Evolution belge du nombre d'actifs par retraité (taux de support potentiel)

Années	Pens	20 - 60	20 - 65
2004	1	2,7	3,5
2010	1	2,4	3,4
2020	1	2,1	3,3
2030	1	1,6	2,7
2040	1	1,5	2,2
2050	1	1,4	2

Source: INS - Belgique

Si, au niveau de l'individu, une réponse naturelle à cette dérive annoncée est de diversifier ses risques et de faire appel à des formules de capitalisation dans le cadre du deuxième pilier (assurances de groupe et fonds de pension) ou du troisième pilier (assurances vie, épargne pension, ..), le problème de l'équilibre macro économique de nos régimes publics de pension se pose néanmoins de manière irrémédiable à nos dirigeants. Différents pays ont utilisé (ou envisagent d'utiliser) différents moyens afin de tenter d'enrayer cette spirale annoncée et d'éviter un essoufflement complet. On peut dans ce contexte mettre en évidence deux grands types de stratégies: les réformes paramétriques et les réformes structurelles.

Les réformes paramétriques ont pour objet de ne pas changer fondamentalement les règles du jeu mais de modifier tel ou tel paramètre du système en vue d'en améliorer la viabilité financière. Schématiquement, on peut dans ce contexte agir à 3 niveaux:

- soit augmenter les taux de cotisation ou l'assiette de cotisation;
- soit diminuer les prestations ou limiter l'accroissement attendu des pensions à verser;
- soit reporter l'âge de la retraite (ce qui en réalité revient en valeurs actuelles à la fois à augmenter la charge totale des cotisations - payées plus longtemps et diminuer l'enveloppe globale des prestations versées plus tard).

On reconnaîtra dans cette dernière mesure une des pistes les plus souvent suivies par les gouvernements européens ces dernières années (pensons par exemple au cas récent de la France).

Si le recours à de telles réformes paramétriques est sans doute la voie la plus simple politiquement à emprunter car ne remettant pas en cause le système et en nécessitant pas de débats de société, il n'est pas exempt de graves défauts et limitations.

Les mesures apparaissent nécessairement de manière très négative à la population sans réelle perspective d'avenir; elles peuvent être remises en cause ultérieurement par une autre majorité politique. De plus, en ajoutant constamment de nouvelles règles, elles rendent de plus en plus opaque (et donc moins crédible) le mode de détermination des pensions (voir par exemple les règles récentes de bonus /malus pension en Belgique). En caricaturant quelque peu, on pourrait donc être tenté d'assimiler ces réformes para métriques à des emplâtres sur une jambe de bois

Certains pays ont alors songé à changer plus fondamentalement leurs régimes de pension légale en modifiant non pas quelques paramètres mais en changeant certains éléments de structure du régime.

L'exemple le plus classique dans ce domaine est sans doute le cas du Chili, qui, partant d'un système classique de sécurité sociale en répartition comme chez nous, a transformé en 1980 tout son régime en un mécanisme de comptes individuels d'épargne obligatoires.

Un tel passage intégral de la répartition à la capitalisation est évidemment une chose très délicate ne fut ce que pour la génération des actifs au moment du passage, qui pourrait devoir cotiser deux fois. D'autre part les risques financiers récents nous ont montré qu'une trop grande concentration de nos promesses futures de pension sous forme d'épargne n'est sans doute pas optimale.

Une autre solution s'est progressivement dessinée en Europe et plus particulièrement en Suède permettant d'éviter ce basculement en capitalisation: c'est le système des comptes notionnels.

Les comptes notionnels

Pour comprendre ce mécanisme un peu inhabituel, il faut se rappeler qu'un système de pension est fondamentalement défini au travers de deux dimensions la dimension du financement (schématiquement répartition ou capitalisation) et la dimension du calcul des avantages (schématiquement prestations définies ou contributions définies). En prestations définies, le régime définit explicitement les pensions à verser (par exemple 75% de la moyenne des salaires de carrière) et les cotisations doivent être calculées selon la méthode de financement choisie.

Tableau des risques

	Répartition	Capitalisation
Inflation	non	oui
Economie	oui	non
Financier	non	oui
Longévité	oui	oui
Démographie	oui	non

Au contraire dans un régime à contributions définies, ce sont les cotisations qui sont définies par le système (par exemple cotisations de 10 % du salaire) et les prestations de pension en découlent.

Depuis toujours, des régimes en prestations définies existaient tant en répartition (notre pension légale) qu'en capitalisation (les buts à atteindre en assurance de groupe). Par contre quand on parlait de contributions définies, on songeait d'office à de l'épargne générée par ces cotisations et donc de la capitalisation (formules en primes fixées). Il semblait peu concevable d'associer répartition et contributions définies.

Le passage à des comptes notionnels remplit ce vide et consiste à maintenir la logique de la répartition tout en passant à un régime en contributions définies. Il n'y a donc pas contrairement à un système de comptes de capitalisation la formation progressive et individualisée d'une épargne retraite. En réalité tout se passe au niveau du financement comme dans un système classique de sécurité sociale. Les cotisations des actifs servent à payer les retraités d'aujourd'hui; la différence se situe au niveau du calcul des prestations de pension. Plutôt que de calculer une pension en fonction de différents paramètres comme les derniers salaires, la durée de carrière ou des plafonds, les comptes notionnels sont basés sur un équilibre pour chaque individu entre les contributions qu'il a versées tout au long de sa carrière (et qui sont fixées par le système, par exemple un pourcentage fixe des salaires) et les prestations qu'il recevra après sa mise à la retraite. Comme dans un système de contributions définies en capitalisation, il y a donc des comptes mais ceux-ci sont des intermédiaires de calcul et non pas des vrais avoirs d'épargne; on parle parfois à ce sujet de comptes virtuels.

A l'âge de la retraite, ces comptes virtuels sont comme en capitalisation convertis en rentes viagères à l'aide de coefficients actuariels.

De par sa construction, les comptes notionnels essaient donc de concilier solidarité collective (maintien d'une solidarité entre les générations par le recours à la répartition) et équité individuelle (chacun retrouve l'équivalent de son propre effort contributif).

Le principal atout de cette technique, en termes de crédibilité est qu'il maintient un lien fort entre les salaires et la pension permettant ainsi d'écarter tout risque de glissement vers un système de pensions de base uniformes pour tous qui ne correspond pas à notre tradition continentale de protection sociale.

Ce système permet aussi d'éviter la difficile transition d'un système de répartition vers la capitalisation mais tout en adoptant diverses qualités intrinsèques à la capitalisation.

Il permet par exemple comme en capitalisation de générer une relative flexibilité de l'âge de la retraite, un calcul actuariel se faisant à l'âge effectif de départ.

Il facilite surtout grandement la communication aux affiliés en adoptant le format d'un compte de pension dont le solde peut être communiqué chaque année à l'affilié tout au long de sa carrière, même aux âges les plus jeunes, permettant ainsi de sensibiliser conjointement toutes les générations.

Divers pays d'Europe ont déjà adopté ce système (Suède, Italie, Pologne, ..) et d'autres envisagent très sérieusement d'y passer selon diverses modalités.

Le système n'est certainement pas exempt de défauts mais il est une alternative crédible et viable en terme de financement et va dans le sens d'une responsabilisation croissante de l'individu sans remettre en cause la solidarité qui doit rester la pierre angulaire de notre sécurité sociale.

Coût des dépenses sociales (en % BIP)
Scénario central-product. 1,5%

	2009	2015	32030	2060
Pensions Total	9,7%	10,3%	13,2%	14,4%
Salariés	5,4%	5,8%	7,5%	8,2%
Indépendant	0,8%	0,8%	1%	0,9%
Public	3,5%	3,7%	4,7%	5,2%

PRINCIPIUM 2010 – Nr. 9
Pierre DEVOLDER
Professeur ordinaire UCL
Institut de Statistique, Biostatistique et Sciences
Actuarielles
pierre.devolder@uclouvain.be